



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délinquance

Question écrite n° 6057

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les violences en bande. Il désire connaître ses intentions afin de faire face à ce phénomène.

Texte de la réponse

Le phénomène des bandes se caractérise par la forte mobilité des délinquants et la violence de leurs affrontements. Il concerne tant les quartiers difficiles où ces groupes sont implantés que les lieux attractifs, notamment la capitale, où ils se rendent. Trois réformes conduites sous l'autorité de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales vont permettre de renforcer encore l'action contre les bandes. La réforme des services de renseignement prend spécifiquement en compte ce phénomène. La prévision et le suivi des phénomènes de violences urbaines et de bandes seront ainsi assurés par la direction centrale de la sécurité publique pour garantir une parfaite symbiose entre le recueil d'information et l'action. Une réorganisation de la police territoriale est également en cours d'étude. Elle prévoit un échelon de coordination opérationnelle au niveau zonal, ainsi que la création d'unités de sécurisation connaissant parfaitement les périmètres géographiques d'emploi. Le renforcement de la coordination des forces de sécurité en Ile-de-France permettra aussi de mieux lutter contre les affrontements entre bandes rivales. En complément de ce qui a été fait pour la police régionale des transports ferroviaires, une coordination permanente des états-majors et responsables territoriaux et une entraide opérationnelle, y compris par renvoi d'images de vidéosurveillance, sont mises en place par une circulaire adressée le 4 octobre 2007 au préfet de police, aux préfets de la région Ile-de-France, au directeur général de la police nationale et au directeur général de la gendarmerie nationale. Ces trois réformes viendront compléter et renforcer efficacement l'action menée par les sûretés départementales, les groupements de gendarmerie, les GIR ou les forces de sécurisation. Enfin, pour améliorer les relations entre les habitants des quartiers et leur police, des rencontres de cohésion sont conduites dans les quartiers réputés les plus difficiles, en commençant par la Seine-Saint-Denis. La confiance entre la police et les habitants des quartiers est, en effet, une condition essentielle de la mise à l'écart des délinquants et donc du rétablissement de la tranquillité et de la sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6057

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5931

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1870